

CONSEIL MUNICIPAL
Session Ordinaire
Vendredi 21 Février 2025 – 20h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de séance du 31 Janvier 2025
- 2°) Révision loyers 6 Rue du Presbytère et 3 Rue du Sabotier (T2)
- 3°) Demande d'acquisition terrain Domaine Privé de la commune
- 4°) Remboursement transports scolaires — Année scolaire 2024-2025
- 5°) Projet voyage scolaire R.P.I.
- 6°) Point sur le local commercial
- 7°) Point sur les travaux 2025
- 8°) Questions diverses

L'an **DEUXMIL VINGT-CINQ, le VINGT ET UN FEVRIER** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 17 Février 2025

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Pascal GONDEAU, Christophe MALLET, Sylvie MOULY, Frédéric SOUSA.

Absents : Antony MOREL qui a donné pouvoir de vote à Magali BLOT.

Madame Carine MIGNOT est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 31 janvier 2025.

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

2. Révision des loyers :

• **Appartement Résidence Henri Serre – 6, Rue du Presbytère**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'indice de référence des loyers, à savoir :

Indice 4ème trimestre 2023 : 142,06 / Indice 4ème trimestre 2024 : 144,64, soit + 2,58%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément aux clauses du bail de l'appartement de la commune, sis au 6, Rue du Presbytère, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 2,58% et fixe à compter du 1er Mars 2025, le montant du loyer comme suit :

Appartement 6 Rue du Presbytère : $391,83 \times 144,64 / 142,06 = 398,95\text{€}$.

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

• **Appartement 3, Rue du Sabotier – T2**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'indice de référence des loyers, à savoir :

Indice 4ème trimestre 2023 : 142,06 / Indice 4ème trimestre 2024 : 144,64, soit + 2,58%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément aux clauses du bail de l'appartement T2 de la commune, sis au 3, Rue du Sabotier, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 2,58% et fixe à compter du 1er Avril 2025, le montant du loyer comme suit :

Appartement 3 Rue du Sabotier : $403,63 \times 144,64 / 142,06 = 410,96\text{€}$.

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

3. Remboursement du transport scolaire de l'année scolaire 2024/2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les mairies ne peuvent régler directement au Conseil Régional les frais liés à l'abonnement des familles au transport scolaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, d'un point de vue juridique, aucune disposition ne semble s'opposer à ce que la commune, sur le fondement de la clause générale de compétence, rembourse intégralement ou partiellement l'ensemble des familles qui se sont acquittées de l'abonnement au titre des transports scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour formaliser cette volonté et prévoir la dépense au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de rembourser en intégralité le montant de la dépense supportée par les familles pour le transport scolaire 2024-2025.
- prévoit l'inscription de la dépense intégrale au budget communal 2025.
- fixera en fin d'année scolaire les remboursements octroyés aux familles.

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

4. Demande d'acquisition Domaine Privé de la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD numéro 363, soit environ 300 mètres carrés, en vue de la construction d'un bâtiment artisanal.

Madame le Maire précise que la décision est subordonnée à la validation du plan local d'urbanisme actuellement en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un accord de principe sous réserve de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, après enquête publique.

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

5. Projet de voyage scolaire R.P.I.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voyage scolaire des classes de l'école de Vernines proposé par Madame la Directrice de l'école de Vernines.

Madame le Maire précise que le voyage concerne 40 élèves, dont 14 enfants résident à Saint Bonnet-près-Orcival. Le coût total de ce voyage s'élève à la somme de 8.284,10 euros.

Madame le Maire propose d'attribuer une aide financière d'un montant de 50€ par enfant résidant dans la commune et scolarisé dans le R.P.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- de fixer le montant de la participation au voyage scolaire organisé par l'école de Vernines, dans le cadre du R.P.I., à la somme de 50€ par enfant résidant dans la commune de Saint Bonnet-près-Orcival, pour l'année scolaire 2024-2025
- que l'aide versée sur inscrite au budget primitif 2025

(Vote : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention)

6. Point sur le local commercial

Monsieur et Madame Sauli souhaitent fermer l'épicerie le 28/02/2025.

Madame le Maire précise que Monsieur SAULI est engagé avec la commune, en vertu d'un bail dérogatoire jusqu'au 30/04/2025.

La commission « commerce » s'est réunie à plusieurs reprises et réfléchit sur l'avenir à donner au commerce.

7. Point sur les travaux 2025

Budget principal

- Voirie : 48132,50€ HT ; les travaux devraient être réalisés durant l'automne 2025
- Mur de soutènement église : 149 912€ HT.
- Démolition du bâtiment : 32 275€ HT. Compte tenu de l'élaboration du budget communal, les travaux de démolition ne devraient pas intervenir en 2025
- Signalétique : 6 521€ réalisé par l'entreprise SIGNAUX GIROD
- Forfait pose signalétique : 5 000€. Compte tenu du montant du devis de pose, il est prévu que la pose des panneaux soit réalisée par les services techniques de la commune.
- Il est prévu d'équiper lasalle des associations en wifi

Budget eau

- Réservoir : refaire les clôtures Neuville / Villejacques / Le Bourg, installer une pompe à chlore et un kit panneau solaire.

Les travaux concernant le réseau d'eau potable va se poursuivre dans le quartier de La Baraquette.

8. Questions diverses

**Le recensement de la population 2025 est terminé. 581 habitants ont été comptabilisés.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 21 mars 2025 à 20h00.*

*Approuvé en séance du Conseil Municipal du,
mis en ligne sur www.mairie-saintbonnetpresorcival.fr le*

Carine MIGNOT,
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER,
Maire

